

Grange ce 4. juin 1800.

4

je ne suis point surpris, mon cher! que vous trouviez quelque
contraste entre la sentence, que l'officialité a prononcée relative-
ment à Bossonens, et mes réscripsts, qui l'ont précédés. je
n'avois jusqu'alors travaillé, qu'à étouffer cette difficulté naissante,
dont je craignois les suites: il me paroissoit, que la chose
n'étoit pas d'une conséquence si importante, qu'on ne puisse
accorder quelque consolation aux pétitionnaires. j'ai donc
prié le Sr. Prévot, et le Curé nouvellement établi de
bien vouloir m'appuyer. vous aurez vu par les papiers, qui
vous ont été exhibés, que le Sr. Prévot inclinoit à accorder
quelque chose, mais le second tout neuf encore, absolu dans
ses idées, et tenace aux droits prétendus de son bénéfice, ne
rien voulu céder, il a donc fallu pour terminer cette affaire
une sentence juridique. je n'avois jusqu'alors rien statué, que
provisoirement. Dequ'il a s'agit de prononcér définitivement
je n'ai pas voulu m'en charger seul, mais j'ai assemblé mon
conseil: Les parties ont parus surtout ceux de Bossonens
sans avoir bien informé leurs Avocats, de façon que ceuse

D'attallens assistés de leur Curé ayants produit une lettre
de feu Claude Antoine Bading, qui corrigoit son précédent
récess de l'an 1725. L'avocat de la Commune de Bossonens
n'a pu y répondre. les deux parties ayant la dessus demandé
un jugement sommaire, on ne l'a pu refuser, et tous les suffrages
se sont réunis en faveur de ceux d'attallens. Cependant j'ai
fait insérer dans la sentence, que le Curé seroit libre de dire la
manière dans quelle Eglise ils voudroient, et j'espérois qu'ainsi
que je le lui ai insinué il feroit avec empressement cette
occasion de se concilier de nouveau ceux de Bossonens, qu'
il avoit aigri en se mettant inutilement et indiscrettement à
la tête d'une partie de sa Paroisse contre l'autre. voilà un
narre fidèle de ce qui s'est passé dans cette affaire. jerois
que ainsi, qu'il arrive ordinairement, ceux qui sont descendus
à Berne, ne vous auront dit, que ce qui faisoit en leur faveur,
et vous auront laissé ignorer le reste. —

vous devez être surpris, que je n'ai pas encore répondu
votre avant dernière lettre. En voici la raison; il y a

quelques mois, que j'ai chargé le secrétaire de rédiger plusieurs
reflexions sur des objets, qui me font de la peine, entre
autres sur la façon dont le chef de notre Religion est traité
dans le bulletin de Lausanne, je voulois vous communiquer
cet ouvrage avant d'entamer la correspondance avec Mr. le
Doyen Jth, mais je perds l'esperance de le voir éclairer, comme
beaucoup d'autres, ainsi ^{je suis} sans tarder d'avantage écrire à
cet estimable Pasteur, et je me promets beaucoup de
cette correspondance. —

Krauer chargé des affaires du clerc ne existe plus
j'apprends dans ce moment par Mr. le Curé d'Auriel, que
vous éto à Fribourg, j'envoie en conséquence incessamment
mon domestique vous porter la présente. —

Je suis avec les sentimens, que vous m'avez inspirés, et
que vous continuez de mériter votre serviteur.

+ Jean Baptiste Evêque
de Lausanne

3

au Révérend
Très Révérend Dom Girard
Cure de Berne présentement

a Fribourg

4 Juin 1870